



LEGENDE

- Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
- Parcelles protégées au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de 500m autour des Monuments Historiques

REPERAGE PATRIMONIAL

- Edifices de catégorie C1 : Immeuble d'intérêt patrimonial majeur
- Edifices de catégorie C2 : Immeuble d'intérêt patrimonial remarquable
- Edifices de catégorie C3 : Immeuble d'accompagnement
- Edifices de catégorie C4 (démolition souhaitable)

STRUCTURES PAYSAGERES ET URBAINES REMARQUABLES

- Emplacement supposé des anciennes fortifications
- Espaces publics urbains remarquables
- Secteur non aedificandi
- Patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits)
- Parcs et jardins remarquables
- Alignements d'arbres remarquables
- Cônes de vue remarquables

SECTEURS DE L'AVAP

- SECTEUR D'INTERET ARCHITECTURAL ET URBAIN MAJEUR : BOURG HISTORIQUE**
- S1a : le bourg d'origine médiévale
- S1b : les faubourgs, secteurs d'expansion du bourg au XIXe siècle
- SECTEURS D'INTERET PAYSAGER**
- S2 : Demeures avec parcs et chemin du bié
- S2c : Secteur paysager pouvant accueillir un équipement public
- S3 : SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT URBAIN ET PAYSAGER

38 - ISERE - COMMUNE DE LA CÔTE-SAINT-ANDRE

**AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**PROJET DE DELIMITATION
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR
REVISION N°1 (JANVIER 2017)**

janvier 2017

